

**AVENANT N° 3 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LE DÉPARTEMENT DE  
SEINE-ET-MARNE ET LA CHAMBRE D'AGRICULTURE**

**ENTRE :**

**Le Département de Seine-et-Marne**, sis à l'Hôtel du Département – 12 rue des Saints-Pères – 77010 MELUN, représenté par le Président du Conseil départemental, ag **Accusé de réception** – Ministère de l'intérieur délibération n° 1/05 A du Conseil départemental en date du 19 mai 2017, « le Département »,

077-227700010-20170519-lmc100000015615-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 23/05/2017  
Réception Préfet : 23/05/2017  
Publication RAAD : 23/05/2017

**ET :**

**La Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne**, représentée par son Président en exercice, dont le siège social est situé au 418, rue Aristide Briand – 77350 Le Mée-sur-Seine, ci-après dénommée « la Chambre d'agriculture ».

**APRES AVOIR RAPPELE EN PREAMBULE :**

Les relations entre le Département et la Chambre d'agriculture ont été fixées par convention, signée le 15 septembre 2015. Les modalités relatives au soutien apporté à la Chambre d'agriculture par le Département sont posées dans l'article 4. Ainsi, il est prévu qu'un avenant fixera chaque année le montant annuel de la subvention départementale, sous réserve du vote préalable des crédits par le Département.

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 : OBJET**

Le présent avenant a pour objet d'acter la nature des actions pour l'année 2017, telles que présentées en annexe au présent avenant et de fixer le montant de la subvention versée par le Département à la Chambre d'agriculture.

**ARTICLE 2 : DISPOSITIONS MODIFIEES**

L'article 4-1 de la convention initiale est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« La subvention s'élève à 891 800 € (huit cent quatre-vingt-onze mille huit cents euros) pour la troisième année d'exécution (2017). »

**ARTICLE 3 – DISPOSITIONS NON MODIFIEES**

Les dispositions de la convention initiale non modifiées par celles du présent avenant demeurent inchangées et applicables.

**ARTICLE 4 – DATE D'EFFET DE L'AVENANT**

Le présent avenant prendra effet à compter de sa signature par les parties.

Fait en 2 exemplaires originaux  
A Melun, le

Pour la Chambre d'agriculture  
de Seine-et-Marne

Le Président

Pour le Département de  
Seine-et-Marne

Le Président du Conseil  
départemental

**ANNEXE : FICHES-ACTIONS 2017**

Thème	Contenu	Montant fonctionnement	Montant investissement	Aide du département fonctionnement	Aide du département investissement
<b>AXE 1 : L'agronomie : le conseil technique, l'animation des MAEC et la mise en œuvre du PCAE (Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations).</b>					
Conseil technique	Rédactions et diffusions de 7 bulletins techniques (hebdomadaires / mensuel) et de guides cultureaux	200 000 €		140 000 €	
	Animation territoriale de proximité : MAEC, PAEC, conseils technico-économiques et environnementaux collectifs, individuels		250 000 €		175 000 €
	Equipement conseillers pour conseils techniques		120 000 €		84 000 €
	Equipements "Cloud" pour conseils techniques terrain (investissements)		29 286 €		20 500 €
	Outils de pilotage cultures, azote (investissements)		30 000 €		21 000 €
	Animation territoriale Biodiversité MAEC		60 000 €		42 000 €
<b>SOUS TOTAL AXE 1</b>		<b>200 000 €</b>	<b>489 286 €</b>	<b>140 000 €</b>	<b>342 500 €</b>
<b>AXE 2 : L'innovation et l'expérimentation</b>					
Expérimentations	Mise en place, suivi et visites de plateformes d'essais	130 000 €		91 000 €	
	Acquisition matériel innovation (sondes irrigation)		30 000 €		21 000 €
<b>SOUS TOTAL AXE 2</b>		<b>130 000 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>91 000 €</b>	<b>21 000 €</b>
<b>AXE 3 : La valorisation et la promotion de l'agriculture seine-et-marnaise</b>					
Participation événementielle	Foire de Coulommiers	15 000 €		10 500 €	
	Festival de la Terre	15 000 €		10 500 €	
	Forum de Provins	12 000 €		8 400 €	
	Foire de Montereau	15 000 €		10 500 €	
	Autres événements	15 000 €		10 500 €	
	Kit événementiel		30 000 €		21 000 €
<b>SOUT TOTAL AXE 3</b>		<b>72 000 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>50 400 €</b>	<b>21 000 €</b>
<b>AXE 4 : Les productions locales et les circuits de proximité</b>					
Plateforme de produits locaux	Suivi du projet par chef de projet CA77	53 429 €		37 400 €	
	Accompagnement par filière au développement des productions	50 000 €	20 000 €	35 000 €	14 000 €
<b>SOUS TOTAL AXE 4</b>		<b>103 429 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>72 400 €</b>	<b>14 000 €</b>
<b>AXE 5 : Le développement rural</b>					
Balade du Goût	Organisation et animation pour ouverture des fermes au public	20 000 €	15 000 €	14 000 €	10 500 €
Bienvenue à la Ferme	Animation réseau et recrutement nouveaux producteurs	20 000 €		14 000 €	
	Elaboration d'un kit de communication pour participation événementielle		15 000 €		10 500 €
Drive Fermier	Elaboration d'une communication pour lancement et recrutement client		15 000 €		10 500 €
	Animation association des producteurs du Drive / formations à la commercialisation en ligne	20 000 €		14 000 €	
Méthanisation / photovoltaïque	Animation / sensibilisation agriculteurs	15 000 €		10 500 €	
	Accompagnement de projets	15 000 €		10 500 €	
Accompagnement collectivités	Participation à la rédaction de document et à l'animation	15 000 €		10 500 €	
<b>SOUS TOTAL AXE 5</b>		<b>105 000 €</b>	<b>45 000 €</b>	<b>73 500 €</b>	<b>31 500 €</b>
<b>AXE 6 : L'installation et la transmission des exploitations</b>					
Installation / transmission	Organisation de réunion sur la transmission des exploitations	15 000 €		10 500 €	
	Accompagnement individuels et collectifs pour les agriculteurs souhaitant s'installer : étude du projet, viabilité économique, formations, ...	20 000 €		14 000 €	
	Outils de promotion		14 286 €		10 000 €
<b>SOUS TOTAL AXE 6</b>		<b>35 000 €</b>	<b>14 286 €</b>	<b>24 500 €</b>	<b>10 000 €</b>
<b>TOTAL CONVENTION</b>		<b>645 429 €</b>	<b>628 572 €</b>	<b>451 800 €</b>	<b>440 000 €</b>